

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE D'AIGUES MORTES

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf : DCM/2023- 48/7.1/26-07

**SÉANCE DU MERCREDI 26 JUILLET 2023**

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	28

Date de la convocation : 20/07/2023

Notifiée aux élus le : 20/07/2023

Date de l'affichage : 20/07/2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 26 JUILLET à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 20 JUILLET 2023 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRÉSENT-E-S** : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAUULLET, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Michel AUSSANNAIRE, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARÉS, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND

**ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Marielle NEPOTY à Pierre MAUMÉJEAN  
Véronique BONVICINI à Stéphanie PIERRON  
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR  
Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND  
Cédric BONATO à Joachim RAMS

**ABSENTS NON-REPRESENTÉS** : Stéphane PIGNAN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Patricia VAN DER LINDE

**OBJET : PACC- CINÉMA –  
MODIFICATION DES TARIFS**

**Rapporteur** : Jean-Claude CAMPOS, Adjoint au Maire délégué

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/69 - 7/1/15-12 du 15 décembre 2021,  
Vu les décisions municipales n°2022/60/7.1 du 13 septembre 2022 et n°2023/39/7.1 du 26 juin 2023,  
Il est rappelé au conseil municipal que les tarifs en vigueur du cinéma municipal Marcel Pagnol, datant essentiellement de 2021, nécessitent d'être mis à jour afin notamment de tenir compte des préconisations nationales dans le cadre du dispositif « ma classe au cinéma », la fête, le printemps et la rentrée du cinéma, de faire également valoir la création d'un pass dédié aux « ambassadeurs » de l'office de tourisme ainsi que l'application de tarifs spécifiques mis en œuvre dans le cadre d'une politique d'accompagnement social ;

Les tarifs du cinéma municipal sont les suivants :

Carte d'abonnement	5 séances	10 séances
Cinéma	30 €	50 €
Vidéo transmission	60 €	100 €



Prestations	Tarif
Tarif plein	7 €
Tarif réduit (- 18 ans ; + 65 ans, demandeurs d'emploi, étudiants, personnes en situation de handicap, comité d'entreprise, soirées thématiques, ...)	5 €
Pass « Ambassadeur » - partenaires office de tourisme	5 €
Tarif festival organisé par la commune/Activité de promotion du cinéma	2,50 €
Écoles et cinéma/Collège au cinéma	3 €
Scolaire et centre aéré	4 €
Moins de 14 ans et Parcours ciné - collège	4 €
Fête, Printemps et Rentrée du Cinéma	5 €
Accompagnateurs groupes d'enfants 1 pour 8 enfants de -6 ans et 1 pour 12 enfants de + de 6 ans	Gratuit
Ciné-chèques	5 €
Entraide du cinéma et des spectacles (CCU chèque cinéma universel)	7 €
Tarif vidéo transmission / Opéra	15 €
Possesseurs d'une carte adhérent CCAS (bénéficiaires de l'épicerie solidaire)	2,50 €
Bénéficiaires du RSA	5 €
Majoration forfaitaire pour film 3D	1 €
Lunettes 3D	1 €

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** les tarifs ci-dessus pour le cinéma Marcel Pagnol ;
- **De dire** que toute délibération ou décision antérieure, afférente au même objet, est abrogée ;
- **D'autoriser** le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer tout document afférent à cette affaire ;

Le conseil municipal est invité à délibérer.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus pour le cinéma Marcel Pagnol ;
- **DIT** que toute délibération ou décision antérieure, afférente au même objet, est abrogée ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer tout document afférent à cette affaire ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 03 août 2023

Le Maire,  
Pierre MAUMÉJEAN

Pour le Maire par Délégation  
Le Directeur Général des Services,  
Christophe BARONI



**Résultats du vote :**

Délibération 2023- 48	PACC – CINÉMA – Modification des tarifs	Pour :	28	Unanimité
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Hôtel de Ville - Place St Louis  
 30220 AIGUES MORTES  
 Tel. 04.66.73.90.90.  
 Fax : 04.66.53.86.09